

# - Animation "Carte Privilège" Janvier 2022 -

**5 000 € de Lots offerts par les Commerçants "Carte Privilège"**

## Règlement du Tirage au sort :

- Ce tirage est réservé aux utilisateurs de la Carte Privilège. Cette Carte de fidélité est disponible gratuitement dans tous les commerces adhérents.
- **Le Tirage concernera toutes les cartes remboursées entre :  
Le 1er Janvier et le 31 Décembre 2020  
et le 1er Janvier et le 31 Décembre 2021**

**Le Tirage aura lieu le 15 janvier 2022  
à 10 heures 30 – rue piétonne**

## Seront éliminées du tirage :

- les Cartes dont les utilisateurs ne sont pas identifiables dans le fichier informatique de l'association (Noms illisibles, renseignements incomplets . . . )  
Il est donc recommandé de remplir toutes les cases réservées au client de la "Carte Privilège"
- Les cartes : des adhérents ou conjoints d'adhérents de la Carte Privilège, des organisateurs ou des fournisseurs du jeu. elles ne seront pas retenues lors du tirage.



## Les Gagnants se verront attribuer : Pour l'année 2020

**1<sup>er</sup> Prix : 1 Vélo électrique**

**2<sup>ème</sup> Prix : 1 lot Pulls et Pantalons**

**3<sup>ème</sup> Prix : 1 Lampe sur pieds**

## Pour l'année 2021

**1 Thermomix TM6**

**1 Canne à pêche + moulinet**

**1 Fauteuil en osier**

## Les Gagnants s'engagent à :

- Respecter les termes de ce règlement.
- Autoriser la diffusion de leur identité et des photos dans la presse et sur le site Internet de l'Association
- Ces lots ne peuvent être, ni remboursés ni échangés.

## **Le Tirage d'une TOMBOLA**

dôtée de nombreux lots, débutera cette Animation.

- Les bulletins de participation seront distribués, pour chaque tampon apposé sur la carte, dans les **Commerces "Carte privilège" à partir du 15 décembre 2021.**
- Ce Tirage précèdera le Tirage des cartes, les bulletins étant déposés le jour du Tirage dans l'urne placée dans la rue piétonne.
- Les gagnants devront être **impérativement présents** lors du tirage de cette Tombola  
Les bulletins des absents seront annulés.
- Une même personne ne pourra gagner qu'un seul lot.
- Les lots seront remis sur place.

**En cas de litige, seul le bureau de l'association "Carte Privilège" sera habilité pour le régler.**

La Présidente : Katy NICOLAS

**Pour plus d'informations : [www.carteprivilege44.fr](http://www.carteprivilege44.fr)**